L'INFO Municipale Labelle

Volume 22 – Numéro 1
2 février 2022

MOT DE LA MAIRESSE

Labelle ! Je suis fière de toi.

J'ai souvent dit qu'à Labelle, nous sommes une municipalité où les citoyennes et les citoyens savent s'entraider. Prenons par exemple les pluies diluviennes du 30 juin dernier. Les gens sont sortis pour prêter main-forte à celles et ceux qui en avaient besoin.

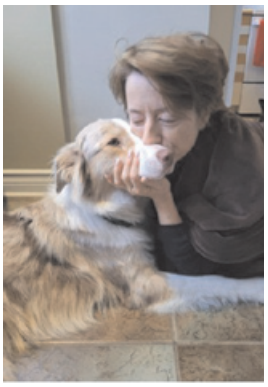

Mme Nadine Raymond et sa chienne Plény

Encore tout récemment, tout juste après Noël, une dame qui était chez nous en villégiature a perdu sa chienne. Elle a utilisé les réseaux sociaux et ce fut un effet boule de neige ! Les Labelloises et les Labellois ont répondu en partageant en grand nombre les messages de Mme Nadine Raymond pour retrouver sa Plény. Les gens se sont passé le mot. C'est un résident du chemin du Sommet qui a retrouvé Plény. Après 3 jours de recherches et de nuits blanches, Mme Raymond a enfin pu retrouver sa fidèle amie et retourner chez elle le cœur léger. J'ai reçu un petit mot de la dame qui résume bien ce qu'est Labelle : « une belle communauté que vous avez. Ça donne le goût d'y revenir plus souvent. »

Alors oui ! Je suis fière de nous.

Le 20 décembre dernier, avait lieu notre dernière séance du conseil de 2021. Ce fut une journée rocambolesque ! Nous devions tenir la séance en présentiel. Vers 14 h 30, nous avons contacté le ministère des Affaires municipales et de l'habitation qui nous a confirmé que nous pouvions procéder avant de nous rappeler 30 minutes plus tard, pour nous informer qu'une directive ministérielle sortait et que cette dernière recommandait la tenue de la séance de façon virtuelle. Comme vous le savez, la Municipalité n'avait encore jamais fait de séance virtuelle en direct.

En quelques heures à peine, avec beaucoup de stress et d'inquiétudes, nous avons été en mesure d'offrir la toute première séance du conseil en mode virtuel et en direct ! Je tiens à remercier notre directrice générale, Mme Claire Coulombe qui a eu des sueurs froides, mais qui a su livrer la marchandise. Un merci tout spécial à notre collègue, le conseiller Vincent Normandeau qui a su faire fonctionner le tout et qui a même agit à titre de modérateur lors de la période de questions. Soyons honnêtes, Claire et moi, avec nos cheveux gris, étions un peu dépassées ! Nous avons vécu ce que l'on se fait toujours dire : le travail d'équipe fonctionne.

Nous avons donc, bien malgré nous, livré l'un de nos engagements à la vitesse grand V. Nous avons poursuivi sur cette belle lancée avec la séance de janvier, qui fut présidée par le conseiller et maire suppléant Nick Bottreau.

Nous continuons de suivre les mesures sanitaires et avons bien hâte de vous revoir en personne.

Vicki Emard
Mairesse

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2021 en visioconférence compte tenu des règles sanitaires en vigueur.

Administration, finances et ressources humaines

Conformément aux dispositions de l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale* (Chapitre-35), la greffière-trésorière a déposé les rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 qui confirme que la Municipalité de Labelle est en tous points conforme aux exigences légales en cette matière.

Le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 qui débuteront à 19 h 30 a été adopté:

Lundi 17 janvier	Lundi 18 juillet
Lundi 21 février	Lundi 15 août
Lundi 21 mars	Lundi 19 septembre
Mardi 19 avril	Lundi 17 octobre
Lundi 16 mai	Lundi 21 novembre
Lundi 20 juin	Lundi 12 décembre

Sa période d'essai ayant pris fin, M. Dave Rochon a été confirmé dans ses fonctions d'opérateur de machinerie lourde.

Le conseil a procédé à l'embauche de Mme Frédérique Lapointe ainsi que M. Jacob Charbonneau, à titre de surveillants pour la patinoire extérieure et le dôme pour la saison hivernale
2021-2022.

Travaux publics

Le conseil a autorisé la conclusion d'une entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relative à l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements, dont possiblement le chemin du Lac-Labelle et le chemin du Moulin.

Le mandat de l'entreprise RC Miller pour la collecte des conteneurs par chargement avant des matières résiduelles et recyclables a été renouvelé pour une année additionnelle.

Urbanisme et environnement

Les mandats de Mmes Christine Larouche, Diane Charette, Marie-Ève Labelle et de M. Hubert Clot à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été renouvelés pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 2022.

Trois demandes de dérogations mineures ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter, pour la demande numéro 2021-034, la dérogation pour permettre la construction d'une cheminée attenante au bâtiment principal en cour avant. Puisque la demande de dérogation mineure vise une disposition adoptée en vertu du paragraphe 5.1 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que celle-ci touche un lieu où l'occupation est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC pour décision. Le tout, situé au 1274, chemin du Lac-Gervais;
- D'accepter pour la demande numéro 2021-035 la dérogation de 3.02 mètres avec ligne latérale pour régulariser l'agrandissement du bâtiment principal. Puisque la demande de dérogation mineure vise une disposition adoptée en vertu du paragraphe 5 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que celle-ci touche un lieu où l'occupation est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC pour

décision. Le tout, situé au 3500, chemin Lecompte.

- D'accepter, pour la demande numéro 2021-036, la dérogation de 3.11 mètres et de 0.17 mètre avec les lignes latérales pour régulariser la transformation de l'abri en bâtiment principal. Puisque la demande de dérogation mineure vise une disposition adoptée en vertu du paragraphe 5 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que celle-ci touche un lieu où l'occupation est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC pour décision. Le tout, situé au 11 821, chemin Chadrofer.

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été présentée et il a été résolu :

- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-037 du secteur noyau villageois pour la construction d'un cabanon en cour avant de la rue des Loisirs selon le plan déposé avec la demande. En vertu du règlement numéro 2015-253, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débuter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout tel que présenté à la propriété suivante située au 155, rue du Collège.

Le conseil a autorisé le renouvellement de l'entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) à partir du 1er avril 2022 pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 mars 2025, dont l'objet consiste à émettre une série de cartes annuelles personnalisées « Parc national du Mont-Tremblant – partenariat Labelle » aux résidents de la Municipalité pour leur permettre d'accéder au Parc gratuitement. Cette carte comporte également des avantages particuliers au niveau des services offerts au Parc.

Règlements

Le règlement numéro 2021-338 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2022 ainsi que le règlement numéro 2021-339 portant sur la régie interne des séances du conseil ont été adoptés. Il sont disponibles pour consultation sur le site WEB de la Municipalité.

Questions

Plusieurs questions ont été adressées par écrit au conseil pendant la visioconférence et ont été répondues par la mairesse aidée des autres membres du conseil et de la direction au besoin. Les réponses sont disponibles sur la visioconférence de la séance publiée sur le site WEB de la Municipalité.

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2022 en visioconférence compte tenu des règles sanitaires en vigueur.

La mairesse ayant dû s'absenter, la séance est présidée par le maire suppléant, M. Nicolas Bottreau.

Administration, finances et ressources humaines

Leur période d'essai ayant pris fin, Mme Annie-Pier Boulianne ainsi que MM Dimitri Montangerand et Stéphan Perreault ont été confirmés dans leurs fonctions respectives de concierge, opérateur de machinerie lourde et inspecteur en bâtiment.

Le conseil a autorisé le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2022 qui s'élèvent à 4 572 738 $, soit 71,29% du budget annuel.

Des fonds ont été affectés pour la réalisation de différents projets acceptés dans le cadre du budget 2022.

Ainsi, les sommes nécessaires ont été appropriées de l'excédent non affecté, au coût net maximal de 186 647 $ pour différents projets (voir le procès-verbal pour plus de détails).

Les sommes nécessaires au paiement des dépenses pour l'achat d'un camion 10 roues ainsi que d'une dégeleuse à ponceaux seront appropriées de l'excédent non affecté réservé au renouvellement de la flotte de véhicule, au coût net maximal de 365 356 $.

Le conseil a accepté de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents demandés par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- Club de ski de fond de Labelle: 3 500 $
- Comité de la Gare: 1 000 $
- Comptoir d'Entraide de Labelle: 10 000 $
- Fondation école primaire Le Tremplin : 500 $
- Maison des Jeunes de Labelle: 5 000 $
- Au Club Quad, l'équivalent du montant du compte de taxes annuel.

Il a aussi été résolu d'accorder et de verser à l'Association des propriétaires au lac Labelle un montant de 15 000 $ pour la gestion du débarcadère.

Le conseil a accepté de verser aux organismes, en vertu du règlement 2016-260, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents requis selon ladite politique ainsi que la copie de la facture de déneigement du chemin avec la preuve que la somme est acquittée avant le 1er mai 2022, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- Association de la branche Ouest/Chadrofer: 2 117 $
- Association du chemin de la Pointe-des-Pins: 1 576 $
- Propriétaires Chemin des Tourterelles: 1 176 $
- Association de la branche nord du chemin Petit Lac-Caribou: 1 646 $

Le conseil a accepté de verser aux organismes qui en ont fait la demande et qui ont respecté les exigences particulières émises par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- Fondation école primaire La Relève 100 $
- Fondation médicale des Laurentides – Ste-Agathe 2 479 $
- Opération Nez-Rouge: 500 $
- Palliacco : 1 000 $
- Polyvalente Curé-Mercure (Gala Mercures): 250 $
- Prévoyance envers les aînés 500 $
- Parc national du Mont-Tremblant, le montant de la facture, mais n'excédant pas 7 000 $

Enfin, après plusieurs mois de travail, une nouvelle politique familiale municipale - Municipalité amie des aînés (PFM – MADA) ainsi que le plan d'action 2022-2024 qui en découle, ont été adoptés. Un comité de suivi a également été mis en place.

Travaux publics

Le conseil a autorisé le renouvellement de la participation de la Municipalité de Labelle au programme de suivi de la qualité de l'eau de la rivière rouge auprès de l'OBV RPNS.

Règlements

Quatre (4) avis de motion ont été donnés et quatre (4) projets de règlements ont été déposés ou présentés. Il s'agit des projets de règlements suivants qui seront adoptés à la prochaine séance ordinaire :

- Projet de règlement numéro 2022-340 relatif à l'installation et l'utilisation des compteurs d'eau;
- Projet de règlement numéro 2022-341 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus.es de la Municipalité de Labelle;
- Projet de règlement numéro 2022-342 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés.es de la Municipalité de Labelle;
- Projet de règlement numéro 2022-343 relatif au traitement des élus.es de la Municipalité de Labelle;

Compte tenu des procédures particulières d'adoption relatives aux règlements 2022-341, 2022-342 et 2022-343, des avis publics explicatifs de ces règlements ont été publiés conformément à la procédure en vigueur. Ils sont disponibles, ainsi que les projets de règlement, sur le site WEB de la Municipalité.

Questions

Plusieurs citoyens ont adressé des questions au conseil en direct durant la visioconférence et M. Nicolas Bottreau, maire suppléant, y a répondu, aidé des autres membres du conseil et de la direction au besoin.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors des séances du mois de décembre 2021 et janvier 2022.

Veuillez prendre note que la séance ordinaire du conseil du mois de février 2022 aura lieu **le lundi 21 février 2022 à 19 h 30.**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et greffière-trésorière, Claire Coulombe

DÉROGATION MINEURE

Il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le lundi 21 février 2022 à 19 h 30 et que celle-ci sera tenue en visioconférence sans la présence du public.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure soit :

Demande #2022-001 : Demande de dérogation mineure afin d'aménager un balcon de 4pi X 8pi au 2e étage, sur le mur arrière du garage. Le tout sur le lot 5 010 812, situé au 3889, chemin du Moulin.

Toute personne intéressée relativement à cette demande de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca .

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca .

Prenez note des numéros de téléphones suivants pour joindre le Service des travaux publics

Bureau: 819-681-3371, poste 5010
Urgence voirie: 819-429-9111
Toute autre urgence: 911

COLLECTE MENSUELLE DU BAC NOIR

Depuis le mois d'octobre, la collecte du bac noir se fait une fois par mois. Plusieurs citoyens nous disent que c'est insuffisant. Pourtant, si le tri des matières résiduelles est fait adéquatement, une seule collecte mensuelle convient.

Le bac à déchets (bac noir) est le dernier recours pour vos matières. Avant de déposer votre matière dans ce bac, assurez-vous toujours qu'elle soit vraiment au bon endroit! Votre matière ne se retrouve sur aucune liste? Il se peut que vous puissiez en disposer autrement dans un écocentre ou ailleurs.

Matières acceptées dans le bac à compostage (bac brun)

- Résidus de table;
- Fruits, légumes et leurs pelures, épis de maïs;
- Coquilles d'œuf, de noix et écales d'arachide;
- Pain et pâtes alimentaires;
- Viande, volaille, poisson et fruits de mer cuits ou frais, os;
- Matières grasses (résidus de gras, sauces et huiles à cuisine);
- Produits laitiers;
- Café moulu et filtres, sachets de thé en papier sans la corde, tisane et infusion;
- Aliments périmés retirés de leur emballage;
- Cheveux, poils et plumes;
- Papier et carton (non cirés) souillés par des matières alimentaires (serviettes de table, boîtes de pizza, essuie-tout, etc.);
- Plantes et fleurs;
- Gazon, foin et chaume;
- Feuilles mortes et aiguilles de conifères;
- Petites branches (pas plus de 1/2 pouce de circonférence), bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre;
- Litières d'animaux domestiques (sans sac);
- Mouchoirs de papier.

Matières acceptées dans le bac à recyclage (bac vert)

Métal, verre, plastique, papier et carton.

Métaux

- Boîtes de conserve propres;
- Canettes d'aluminium;
- Assiettes et papier d'aluminium non souillés;
- Contenants de peinture vides, secs et sans couvercle.

Verre

- Contenants, bouteilles et pots bien rincés.

Plastiques

- Contenants et bouteilles non souillés, avec bouchon vissé, portant le symbole ♻ (sauf le plastique #6);
- Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles : recycle-grade;
- Contenants de yogourt propres (jeter à la poubelle les couvercles en papier métallique);
- Contenants d'huile usagée ou d'antigel égouttés avec couvercles ou bouchons dessus;
- Pellicules extensibles (type Saran Wrap);
- Sacs de plastique propres (à l'exception des sacs oxobiodégradables portant la mention EPI).

Plastique #6 : (la famille du polystyrène) La Municipalité de Labelle vous offre l'opportunité de venir déposer vos polystyrènes au garage municipal dans les bacs verts clairement identifiés à cette fin.

- Un pour les contenants alimentaires rigides # 6 (ex. pot yogourt individuel, barquette de champignons, etc).
- Un pour les emballages de protection « petites billes » (*communément appelé « styrofoam »)*
- Un pour les contenants alimentaires en styromousse (ex. verre en styromousse, plat à apporter, etc)

Papiers et cartons

- Tout article de papier et de carton propre (boîte d'œufs, rouleau de carton,etc);
- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Livres, annuaires téléphoniques
- Contenants de crème, de lait et de jus

Quoi faire pour valoriser d'autres objets et matières?

D'autres objets et matières domestiques peuvent être récupérés **dans les écocentres**. On parle par exemple d'objets encombrants et de gros rebus comme des meubles, des résidus domestiques dangereux (RDD), comme des piles, des solvants, de la peinture, etc. Pour les RDD, il est important de les laisser dans leur contenant d'origine pour faciliter leur identification lors du traitement aux écocentres.

Vous devez vous départir d'un article qui ne se trouve pas dans la liste ci-après?

Consultez l'outil de recherche de RECYC-QUÉBEC ou téléchargez l'application ***Ça va où ?***

Énergie et Ressources naturelles Québec

ÉCONO LOGIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éconologis
Un service gratuit pour les ménages à revenu modeste

Saint-Jérôme, le 30 septembre 2021. – Le programme Éconologis du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles revient pour la saison 2021-2022. Ce sont des milliers de ménages à revenu modeste qui bénéficient chaque année de conseils et de services en efficacité énergétique leur permettant de mieux se préparer pour l'hiver tout en améliorant le confort de leur résidence.

Cette année, environ 8000 foyers québécois recevront la visite d'un conseiller en efficacité énergétique de chez Expertbâtiment.

Éconologis comporte deux volets. Le premier inclut des conseils pratiques pour économiser en matière de chauffage et d'électricité et la réalisation de travaux légers pour faire face à l'hiver, comme le calfeutrage de fenêtre, l'installation de coupe-froid, l'isolation de prise électrique, etc. Le deuxième volet prévoit le remplacement de thermostats mécaniques pour des électroniques, programmables ou non, sous certaines conditions.

Pour bénéficier du programme Éconologis, le participant doit respecter les seuils de revenus avant impôt. Pour le volet 2, il doit également recevoir une facture d'énergie pour le chauffage de son domicile. Finalement, aucun occupant du logement ne doit avoir reçu la visite d'un conseiller dans le cadre du programme Éconologis ou d'un programme de même nature géré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et ce, au cours des cinq dernières années ou des trois dernières années s'il a déménagé.

Pour obtenir plus d'information sur les critères d'admissibilité et prendre rendez-vous avec un conseiller, communiquez avec Expertbâtiment au 1-844-303-7333 appelez le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au **1 866 266-0008**. Tous les détails du programme sont accessibles sur Québec.ca/econologis.

Éconologis est un programme saisonnier offert d'octobre à mars qui permet d'obtenir des conseils personnalisés et des produits liés à l'efficacité énergétique à la maison, peu importe la forme d'énergie utilisée.

Expertbâtiment est une entreprise familiale qui a pour mission d'offrir tous les services spécialisés pour garantir des bâtiments sains et sécuritaires.

Information pour les médias :
Suzanne Miron - Programme Éconologis, Experbâtiment
450-592-5123/ cell. : 514-916-2792 – suzanne.miron@expertbatiment.ca

Version août 2021

Bibliothèque Lancia-Monette

www.mabiblioamoi.ca/labelle

Nos activités se poursuivent, vous pouvez circuler dans la bibliothèque et un ordinateur est accessible en libre-service pour les usagers.

Heures d'ouverture

Mardi: 13 h à 17 h
18 h 30 à 20 h 30

Mercredi: 12 h 30 à 16 h30

Jeudi: 13 h à 17 h
18 h 30 à 20 h 30

Vendredi : 10 h à 12 h
12 h 30 à 16 h 30

Samedi: 9 h à 12 h 30

7393, boul. du Curé-Labelle
819-681-3371, poste 5021
biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Abonnement : Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.

Fraîchement arrivés sur nos tablettes

Auteur : Lisa Gardner
Titre : N'avoue jamais

Un homme est abattu de trois coups de feu à son domicile. Lorsque la police arrive sur place, elle trouve sa femme, Evie, enceinte de cinq mois, l'arme à la main. Celle-ci n'est pas une inconnue pour l'enquêtrice D.D. Warren. Accusée d'avoir tué son propre père d'un coup de fusil alors qu'elle était âgée de seize ans, elle a finalement été innocentée, la justice ayant conclu à un accident. Simple coïncidence ? Evie est-elle coupable ou victime de son passé ?

Auteur : Ken Follett
Titre : Pour rien au monde

Loin de ses romans historiques, qui ont connu un immense succès, Pour rien au monde se passe de nos jours : une crise mondiale risque d'aboutir à une troisième guerre mondiale. Jusqu'aux dernières pages, le lecteur ignore si elle éclatera ou non. Du cœur brûlant du Sahara aux lieux de pouvoirs les plus secrets des capitales mondiales, Pour rien au monde est riche en détails authentiques. C'est bien plus qu'un thriller.

Auteur : Jean-Martin Fortier
Titre : Le maraîchage nordique : découvrir la culture hivernale des légumes

Faire pousser ses légumes en hiver dans un climat nordique, c'est possible ! Basé sur des années de recherche et d'expérimentation, ce guide pratique magnifiquement illustré présente une série de conseils et d'outils pour démarrer son projet de culture maraîchère en hiver. Plus qu'un simple mode d'emploi, Le maraîchage nordique est aussi un ouvrage résolument engagé, proposant un nouveau modèle de souveraineté alimentaire fondé sur une agriculture écologique, verte et de proximité.

POLITIQUE FAMILIALE – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Suivi du dossier

Lors de la séance du 17 janvier dernier, le conseil municipal a adopté la Politique familiale – Municipalité amie des aînés 2022 ainsi que son plan d'action.
Le contexte actuel ne nous permet pas de procéder au lancement de cette dernière mais ce n'est que partie remise ! Dès que les conditions seront favorables, la population sera conviée à l'événement.
Au courant du mois de février, la politique sera accessible sur le site Web de la Municipalité : www.municipalite.labelle.qc.ca

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Nathalie Robson, Directrice de la bibliothèque et chargée de projet PFM – MADA
819-681-3371 poste 5021

INTERNET HAUTE-VITESSE

D'abord comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé à ce que tous les projets permettant de fournir un accès à Internet haut débit à l'ensemble des foyers québécois soient réalisés et la date effective est toujours maintenue, soit septembre-octobre 2022.

Plusieurs fournisseurs, dont Cogeco dans notre secteur, ont donc soumis leurs demandes et ont reçu des appuis financiers par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

En novembre dernier, le gouvernement du Québec a lancé le volet Éclair III afin d'étendre l'accès à Internet haute vitesse aux milliers de foyers qui ne sont toujours pas couverts par un projet de déploiement initial. Ce volet de l'Opération haute vitesse permettra, par exemple, la couverture des foyers très isolés ou qui n'étaient pas répertoriés initialement sur les cartes.

Faites-vous partie du plan de déploiement?
Pour savoir si vous faites partie du plan de déploiement, vous devez vous rendre sur le site Web de Cogeco.ca où vous pourrez dérouler la page jusqu'à « expansion du réseau ».

Vous pourrez également remplir le formulaire pour être contacté lorsque Cogeco arrivera dans votre région. Si vous n'avez pas d'accès Internet, vous pouvez communiquer avec la Municipalité qui fera cette recherche pour vous. L'important est que la vérification soit faite pour ne pas omettre d'adresse dans la municipalité.

À noter qu'il s'agit du dernier tour de roue donc important de s'assurer que tous les citoyens soient couverts.

Si l'adresse n'est pas incluse ou s'il subsiste un doute :
Si après avoir effectué cette démarche, vous n'êtes pas certain de faire partie du plan de déploiement, vous pouvez nous contacter et nous acheminerons l'information à la MRC qui fera les vérifications nécessaires auprès des responsable chez Cogeco et au ministère de l'Économie et de l'Immigration.

INFOLETTRE
janvier 2022

Assemblée Générale Annuelle

Le 16 décembre dernier, avant la tombée de mesures sanitaires plus restrictives, la Chambre de commerce de Labelle a pu tenir conjointement ses Assemblées Générales Annuelles 2020 et 2021 en présence de ses membres et distingués invités dont monsieur Paul Calce, directeur général de la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides que nous remercions pour sa présence.

Au nom de tous ses membres, la Chambre de commerce de Labelle profite ici de l'occasion pour remercier sincèrement Monsieur Yvon Cormier, qui n'a pas renouvelé son mandat à la présidence, pour avoir fait bénéficier la Chambre de son impressionnante expertise en développement économique et ce, durant huit ans. Nous soulignons aussi son apport majeur à la barre du Comité des gens d'affaires de Labelle (CGAL) pendant plusieurs années.

Dans cette foulée, nous remercions également, pour son soutien indéfectible à la présidence, Monsieur Pierre Dumontier, vice-président, qui, après plus de soixante ans de bénévolat dans divers organismes de la municipalité de Labelle dont huit à la Chambre et plusieurs à titre de vice-président du CGAL, a décidé de se retirer.

La Chambre a eu la chance de profiter de ces deux piliers passionnés de Labelle, d'ailleurs tous deux anciens maires, qui cumulent à eux seuls plus de cent ans de bénévolat! Peu d'organisations peuvent en dire autant! Votre expertise et votre verve à nous partager l'histoire de Labelle vont nous manquer!

Un immense merci à vous deux! Profitez bien de votre retraite! Je ne sais pourquoi mais j'ai comme un léger doute...

Besoin d'aide ?

1. Fonds de soutien entrepreneurial de Labelle

Pour les entrepreneurs labellois : Obtention d'une aide financière sous forme de subvention et/ou de prêt sans intérêt pour la réalisation d'un projet de **démarrage**, **d'expansion** ou de **consolidation de leurs activités**. Soutien pécuniaire de la municipalité de Labelle. En collaboration avec la Corporation de développement économique (CDE) de la MRC des Laurentides.

2. Programmes de la MRC des Laurentides - COVID-19

A. Extension du moratoire de remboursement sur le capital et les intérêts de toutes les aides financières octroyées dans le cadre du **Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)** et ce, jusqu'au 31 mars 2022.

Programme de soutien, pour une période limitée, aux entreprises admissibles éprouvant des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 $.

B. Relance du volet **Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)** depuis le 23 décembre.

Pour les entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges).
Ce volet prend la forme d'un pardon de prêt (aide financière non remboursable) pour le paiement de frais fixes.

Aide supplémentaire pour les pertes alimentaires des restaurants
Les restaurants qui bénéficient d'une contribution financière dans le cadre du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) sont admissibles à une contribution non remboursable supplémentaire d'un montant maximal de 10 000 $ par établissement afin de couvrir les coûts des articles périssables non utilisés.

Pour davantage d'information, n'hésitez pas à communiquer par courriel avec
Alison Drylie au adrylie@cdemrclaurentides.org

Pour rejoindre la Chambre, veuillez communiquer avec Louise Vandal au 438 871-3384.

COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

127 rue du Collège
Labelle
819-686-1878

NOTRE SUPER VENTE

du 7 au 11 février 2022

Tous nos vêtements, souliers et sacs à main, livres et articles pour la maison sont à

50 % de réduction
ou
Vous remplissez un sac pour aussi peu que 5 $

Venez habiller les petits et les grands !
Nous serons ouverts le samedi 5 février de 10 h à midi

Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
Février	**7 au 11**		Super vente	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
Février	**18**		Date de tombée Info municipale	Municipalité de Labelle	
Février	**21**	**19 h 30**	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Visioconférence
Mars	**09**		Parution - Info municipale	Municipalité de Labelle	

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION

Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée 18 février 2022

Date de parution 9 mars 2022

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Tél. : **819 681-3371** • Téléc. : **819 686-3820**
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2020, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.